

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION: 25 MARS 2016

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET –
MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT
– RONDIER.

Excusée: Mme LHUISSIER.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2016:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la dernière séance.

Budgets Primitifs 2016 – Commune et service Assainissement:

Mme Le Maire présente les budgets primitifs 2016 et les divers travaux qui s'y rapportent.

Le budget primitif 2016 de la Commune, voté à l'unanimité des présents, s'équilibre en Recettes et en Dépenses de fonctionnement à 223 009,00 € et pour la section d'investissement à 184 952,00 €.

Celui du Service de l'assainissement voté à l'unanimité s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 354,00 € et en investissement à 10 557,00 €.

Les prévisions du Budget primitif 2016 concernent principalement:

Comme tous les ans, suite à la proposition de la commission des travaux, des travaux de voirie et de curage de fossés («Le Montépioux», «Vieillasfonds», «Chez Ruchon» non effectués en 2015 et deux portions du chemin du «bel air» dont la patte d'oie au départ de cette voie),

- La création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir: après étudié plusieurs devis, est celui de la SARL Jean GOUMY et Fils qui a été retenu.

- La réhabilitation de l'assainissement individuel de la salle polyvalente,
- Le commencement des travaux de modernisation de l'éclairage public, si la commune obtient la dotation de 35% demandée au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2016.

Versement frais de personnel sur le budget Assainissement:

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le travail effectué par la secrétaire de Mairie pour le service Assainissement sera gratuit à compter de cette année ; il approuve la suppression des lignes budgétaires prévues jusqu'alors et correspondant à une somme forfaitaire versée par le budget de l'Assainissement sur le budget principal.

Modification délibération du C.C.A.S. :

Madame le Maire propose à ses collègues d'annuler la délibération prise lors du dernier conseil municipal qui prévoyait la dissolution du C.C.A.S. En effet, la commission sociale qui devait remplacer celle du C.C.A.S. n'aurait qu'un pouvoir consultatif et ne pourrait prendre aucune décision sans un vote du conseil. Madame le Maire souhaite que les membres du C.C.A.S. qui ne sont pas des élus puissent prendre des décisions librement.

Accord unanime des conseillers municipaux.

Constructibilité d'un terrain au lieu-dit « Planet » :

Madame le Maire informe ses collègues que suite à une demande de certificat d'urbanisme de Monsieur et Madame MARCEAU Lucien, concernant la parcelle jouxtant celle de Monsieur et Madame CHARVILLAT Mathieu, en vue de la vendre pour la construction d'une maison d'habitation, le service Commune – Communauté de communes Creuse Grand Sud a émis un avis défavorable, pour motif que la parcelle est hors des parties actuellement urbanisées et qu'elle n'est donc pas constructible.

Elle propose, comme le code de l'urbanisme le permet, de prendre une délibération motivée pour permettre cette construction afin d'accueillir de nouveaux habitants sans accroître les dépenses publiques étant donné que ce terrain possède tous les réseaux.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Vente partielle biens de Section « La Chaumette » :

Suite à une demande de Madame Elodie FAURE et Monsieur Vincent LAURENT, concernant l'acquisition d'une partie d'un terrain sectionnaire situé à « La Chaumette », le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe et autorise Madame le Maire à solliciter l'avis des sectionnaires.

Prochainement, un courrier sera envoyé à chaque personne concernée avec un coupon réponse à retourner à la Mairie.

Information: Le ramassage des encombrants aura lieu le lundi 9 mai 2016. Il est demandé aux personnes intéressées de se faire inscrire auprès de la secrétaire de Mairie.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 45.

Avant la réunion du conseil municipal, le C.C.A.S. s'est réuni à 19h30.

Avant la séance du Conseil Municipal, le C.C.A.S s'est réuni et le Budget primitif 2016 a été voté à l'unanimité pour un montant de fonctionnement de 6 786,00 €.

Un repas champêtre sera organisé le 24 juillet 2016 à la salle polyvalente.